

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

LE GROUPE SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

Le groupe Société Tunisienne de Banque publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Ali Ben MOHAMED et Mr Yahia ROUATBI.

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 Décembre 2015

en milliers de dinars

<u>ACTIF</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP ET TGT		232 738	181 990
Créances sur les établissements bancaires et financiers		171 469	154 537
Créances sur la clientèle		5 537 868	5 533 140
Portefeuille titres commercial	2.1	855 915	440 164
Portefeuille d'investissement	2.2	220 217	243 706
Titres mis en équivalence	2.3	57 451	90 595
Ecarts d'acquisition		507	2 097
Valeurs immobilisées		114 645	99 026
Actif d'impôt différé		7 139	4 071
Autres actifs		566 267	731 857
TOTAL ACTIF		7 764 216	7 481 183
<u>PASSIF</u>			
Banque centrale et C.C.P		400 711	586 309
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		165 784	495 996
Dépôts et avoirs de la clientèle		5 434 187	5 459 001
Emprunts et ressources spéciales		451 640	400 217
Passif d'impôt différé		23 436	14 949
Autres passifs		913 219	839 592
Total Passif		7 388 977	7 796 064
Intérêts Minoritaires		-64 765	-55 002
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		776 875	124 300
Réserves consolidées	2.5	-327 881	-355 929
Actions propres *	2.6	-5 478	-2 859
Résultat Consolidé	2.5	-3 512	-25 391
Total Capitaux Propres		440 004	-259 879
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		7 764 216	7 481 183

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31-12-2015

en milliers de dinars

	note	31-12-2015	31-12-2014
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions,avals et autres garanties données	2,7	943 954	881 861
Crédits documentaires	2,8	228 807	273 059
Actifs donnés en garantie			
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 172 761	1 154 920
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financements donnés		77 031	145 735
Engagements sur titres		3 083	3 458
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		80 114	149 193
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financements reçus			
Garanties reçues	2,9	1 261 250	1 254 237
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		1 261 250	1 254 237

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2015

en milliers de dinars

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	376 517	397 350
PR 2	Commissions (en produits)	56 643	60 663
PR 3	Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	53 137	34 147
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement	17 376	14 472
	Total Produits d'Exploitation Bancaire	503 673	506 632
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	-246 794	-254 602
CH 2	Commissions encourues	-3 040	-4 917
CH 3	Pertes sur portefeuille-titre commercial et opérations financières	-1 228	-323
	Total Charges d'Exploitation Bancaire	-251 062	-259 842
PRODUIT NET BANCAIRE		252 611	246 790
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-100 533	-105 167
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	-17 463	-6 418
PR7	Autres produits d'exploitation	43 850	33 224
CH6	Frais de personnel	-124 046	-125 132
CH7	Charges générales d'exploitation	-44 846	-47 363
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-8 422	-7 574
CH8	Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-7624	-4 316
RESULTAT D'EXPLOITATION		-6 473	-15 956
PR8/CH9	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	-1 196	2 512
CH11	Impôt sur les bénéfices	-3 619	-16 260
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		-11 288	-29 704
PR 9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	24	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-11 264	-29 704
PR 9/CH10	Intérêts minoritaires dans le résultat	2,4	-7 752
PART DANS LE RESULTAT DES MINORITAIRES IMPUTABLE AUX MAJORITAIRES		0	0
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE AVANT MODIFICATION COMPTABLE		2,5	-3 512
Effet de la modification comptable		0	0
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE APRES MODIFICATION COMPTABLE		-3 512	-25 391

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2015

en milliers de dinars

	<i>Note</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		501 666	512 775
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-259 330	-257 877
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers		9 391	8 797
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		177 582	-209 788
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle		-30 837	132 074
Acquisitions/cessions des titres de placement		-419 830	-127 251
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-141 557	-127 888
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-6 488	48 576
Impôts sur les sociétés payés		-2 275	-2 222
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation		-171 678	-22 804
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		15 094	11 390
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement		5 977	-49 749
Acquisitions / cessions des immobilisations		-14 167	-7 606
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		6 904	-45 965
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emissions d'actions		756 987	0
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales		-45 501	-28 427
Dividendes versés		-137	-703
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		711 349	-29 130
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		546 575	-97 899
Ajustement suite aux variationx du périmètre		503	
Liquidités et équivalents en début de la période		-518 166	-420 267
Liquidités et équivalents en fin de la période	2.1	28 912	-518 166

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2015

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés, du groupe STB, sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative au regroupement d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires N° 99-04 du 19 mars 1999 et N° 2001-12 du 4 mai 2001.

1.2. PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

1.2.1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe STB comprend :

- La société mère : STB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la STB exerce un contrôle exclusif ;
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la STB exerce une influence notable.

Sont exclues du périmètre de consolidation :

- Les sociétés en liquidation ;
- Les sociétés dont les états financiers sont indisponibles.
- Les sociétés dont la STB a perdu le contrôle suite à une décision de justice;
- Les sociétés dont la STB a cessé d'exercer une influence notable ;
- Les sociétés acquises et détenues dans l'unique perspective d'une cession ultérieure dans un avenir proche ainsi que les sociétés pour lesquelles une procédure de cession est engagée ;
- Les sociétés qui se trouvent dans l'impossibilité de transférer des fonds à la STB, ou se trouvent sous contraintes durables.

Le tableau suivant synthétise le périmètre, les méthodes de consolidation et les pourcentages d'intérêts utilisés pour l'élaboration des états financiers consolidés du groupe STB.

Par ailleurs, il est à signaler que les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers non certifiés de 5 sociétés sur un périmètre de consolidation composé de 22 sociétés.

Sociétés consolidables	% de Contrôle du Groupe			Méthode de consolidation		% d'intérêt du Groupe			ETATS FINANCIERS 2015
	2015	2014	Var %	2015	2014	2015	2014	Var %	
1. STB BANK (société Mère)	99,69%	99,43%	0,26%	I-G	I-G	99,69 %	99,43 %	0,26%	C.E
2. STB INVEST	99,01%	99,01%	0,00%	I-G	I-G	98,50 %	98,24 %	0,26%	C.E
3. SOFI ELAN SICAF	59,40%	59,40%	0,00%	I-G	I-G	58,00%	57,85%	0,15 %	C.E
4. STB MANAGER	99,96%	99,96%	0,00%	I-G	I-G	91,52 %	91,28%	0,24%	C.E
5. STB FINANCE	96,70%	96,70%	0,00%	I-G	I-G	93,25 %	93,01%	0,24%	C.E
6. STB SICAR	99,51%	99,51%	0,00%	I-G	I-G	85,60 %	85,38 %	0,22%	N.C
7. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	99,91%	99,91%	0,00%	I-G	I-G	98,10 %	97,84%	0,26%	C.E
8. STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC"	99,99%	99,99%	0,00%	I-G	I-G	99,62 %	99,36 %	0,26%	C.E
9. SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	50,00%	50,00%	0,00%	I-G	I-G	49,85 %	49,72 %	0,13%	N.C
10. SOCIETE ED DKHILA	67,87%	67,87%	0,00%	I-G	I-G	67,58 %	67,41 %	0,17%	C.E
11. SOCIETE ACTIVHOTELS	99,97%	99,97%	0,00%	I-G	I-G	96,53 %	96,28 %	0,25%	C.E
12. BFT	78,80%	78,80%	0,00%	I-G	IG	78,52 %	78,31%	0,21%	N.C
13. SICAV L'INVESTISSEUR	73,55%	73,44%	0,11 %	M-E	M-E	72,70%	72,40%	0,30 %	C.E
14. SICAV L'AVENIR	98,62%	98,66%	-0,04%	M-E	M-E	95,94%	95,77%	0,17 %	C.E
15. STE AHLA HOTEL NEPTUNIA	46,81%	-	46,81%	I-G	HP	46,67 %	-	46,67%	C.E
16. TUNISIAN FOREIGN BANK EX « U.T.B»	43,42%	43,42%	0,00%	M-E	M-E	43,29 %	43,17 %	0,12%	N.C
17. STE MOYENS GENERAUX	100,00%	-	100,00%	I-G	HP	90,79%	-	90,79 %	C.E
18. S.T.C.V VERITAS	27,06 %	27,06%	0,00%	M-E	M-E	26,98 %	26,91 %	0,07 %	C.E
19. SONI BANK	25,00%	25,00%	0,00%	M-E	M-E	24,92 %	24,86 %	0,06 %	C.E
20. S.E.D SOUSSE NORD	24,92 %	24,92%	0,00%	M-E	M-E	24,85 %	24,78 %	0,07 %	N.C
21. S.C.I " LA MAISON DU BANQUIER"	21,64 %	21,64%	0,00%	M-E	M-E	21,22 %	21,16 %	0,06 %	C.E
22. S.P.C.M "ELFEJJA"	20,00%	20,00%	0,00%	M-E	M-E	19,94 %	19,89%	0,05 %	C.E

- I-G : consolidation par intégration globale ;
- M-E : consolidation par mise en équivalence ;
- (-): Voir tableau Variation du périmètre du groupe STB (2015-2014) ;

1.2.2. Variation du Périmètre de consolidation du groupe STB (2015-2014)

Le périmètre de consolidation du groupe STB arrêté au 31/12/2015 a connu les variations suivantes par rapport à l'exercice précédent :

Sociétés sortantes de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2015			Sociétés entrant dans le périmètre du groupe STB au 31 décembre 2015	
<i>Dénomination sociale</i>	<i>% d'intérêt (2014)</i>	<i>Motifs de Sortie en (2015)</i>	<i>Dénomination sociale</i>	<i>Motifs d'entrée en (2015)</i>
1 BANQUE D'AFFAIRE DE TUNISIE « B.A.T »	29,83 %	<i>La STB n'a pas participé à l'augmentation de capital de la société et ne détient désormais que 14,99% du capital.</i>	1. STE AHLA HOT. NEPTUNIA	<i>Le groupe exerce un contrôle exclusif sur la filiale dont les documents financiers, contrairement à l'exercice précédent, sont communiqués à la STB .</i>
2 EL WIFAK BANK	30,02%	<i>La STB n'a pas participé à l'augmentation de capital de la société et ne détient désormais que 7,3% du capital</i>	2. STE LES MOYENS GENERAUX S.A	<i>Le groupe exerce un contrôle exclusif sur la filiale dont les documents financiers, contrairement à l'exercice précédent, sont communiqués à la STB .</i>

La liste des sociétés exclues du périmètre de consolidation ainsi que les motifs d'exclusion est présentée en annexe 1 de ces notes.

1.2.3. Méthode de consolidation

⇒ **Les sociétés consolidées par intégration globale**

Les sociétés intégrées globalement sont les filiales de la banque dans lesquelles la société mère exerce un contrôle exclusif de droit, présumé ou de fait.

La méthode de l'intégration globale consiste dans les étapes successives suivantes :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- La valeur comptable de la participation du groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

⇒ Les sociétés mises en équivalence

Les sociétés mises en équivalence sont les filiales de la banque dans lesquelles elle n'exerce qu'une influence notable.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou ses réserves.
- Constaté la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif "Titres mis en équivalence".
- Éliminer les participations des sociétés intégrées globalement dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé parmi le poste "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

1.3. REGLES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

1.3.1. Traitement des écarts de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence au moment de l'acquisition entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée. Cet écart se décompose entre écart d'évaluation correspondant aux plus ou moins-values latentes sur les actifs ainsi que l'écart d'acquisition qui correspond au Goodwill positif ou négatif.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en tant que tels parmi les immobilisations incorporelles en actif.

Les écarts d'acquisition déterminés ont été amortis linéairement sur une période de 5 ans.

1.3.2. Traitement des impôts différés

Seules les éliminations des opérations réciproques ayant une incidence sur les résultats et les réserves ont donné lieu à la constatation de l'impôt différé.

Les différences temporelles issues des états financiers individuels des sociétés du groupe, n'ont pas donné lieu à la constatation éventuelle d'impôts différés.

NOTE 2 - NOTES SUR LES POSTES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

2.1. Portefeuille titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2015 un total de 855 915 mDT contre 440 164 mDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Portefeuille Société Tunisienne de Banque	814 370	395 174
Portefeuille Filiales consolidées par intégration globale	41 545	44 990
TOTAL	<u>855 915</u>	<u>440 164</u>

2.2. Portefeuille titre d'investissement

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2015 un total de 220 217 mDT contre 243 706 mDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Portefeuille Société Tunisienne de Banque	134 103	160 043
Portefeuille Filiales consolidées par intégration globale	86 114	83 663
TOTAL	<u>220 217</u>	<u>243 706</u>

2.3. Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2015, le total de cette rubrique est de 57 451 mDT contre 90 595 mDT au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

Sociétés Mise en Equivalence	2015	2014
1. SICAV L'INVESTISSEUR	913	1 033
2. SICAV L'AVENIR	1 187	1 272
3. BANQUE D'AFFAIRE DE TUNISIE	-	914
4. STCV VERITAS	1 534	1 504
5. TUNISIAN FOREIGN BANK (EX UTB)	8 444	22 433
6. STE EL WEAFAK LEASING	-	13 294
7. SONI BANK	29 772	34 129
8. EL FEJJA	5 786	5 636
9. MAISON DU BANQUIER	1 105	1 048
10. SED SOUSSE NORD	8 710	9 332
TOTAL	<u>57 451</u>	<u>90 595</u>

2.4. Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2015, le total de cette rubrique s'élève à (- 64 765) mDT contre (- 55 002) mDT au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

Société	31/12/2015			31/12/2014		
	Intérêts minoritaires dans les résultats	Intérêts minoritaires dans les réserves	Total	Intérêts minoritaires dans les résultats	Intérêts minoritaires dans les réserves	Total
1. S.T.B	50	-504	-454	116	-1 149	-1 033
2. STB INVEST	-1	568	567	6	602	608
3. SOFI ELAN SICAF	79	3 228	3 307	134	3 178	3 312
4. S.T.B MANAGER	30	76	1 06	33	62	95
5. STB FINANCE	-73	466	393	-24	435	411
6. S.T.B SICAR	162	373	535	59	224	283
7. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	114	-215	-101	-121	-175	-296
8. S.T.R.C	13	- 184	-171	-155	-145	-300
9. GENERALE DES VENTES	-287	1 183	896	-53	1 174	1 121
10. STE ED DKHILA	-252	2 580	2 328	71	2 528	2 599
11. ACTIVHOTELS	-47	-179	-226	-59	-111	-170
12. BFT	-7 416	-63 167	-70 583	-4 319	-57 313	-61 632
13 .STE AHLA HOTEL NEPTUNIA	-123	- 1 238	-1361	-	-	-
14 STE MOYENS GENERAUX	1	0	1	-	-	-
TOTAL	(- 7 752)	(-57 013)	(-64 765)	(-4 312)	(-50 690)	(-55 002)

2.5. Réserves et Résultat Consolidés

Au 31 décembre 2015, le résultat consolidé s'est situé à (- 3 512) mDT contre (-25 391) mDT au 31 décembre 2014. Par ailleurs, les réserves consolidées s'élèvent à la même date à (-327 881) mDT

Société Consolidée		Réserves Consolidées		Résultats Consolidés	
		2015	2014	2 015	2014
◇ SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT		<u>-365 362</u>	<u>-387 126</u>	<u>4 112</u>	<u>-20 870</u>
1	STB	- 83 880	-165 247	23 950	24 895
2	STB INVEST	13 898	13 412	-92	37
3	SOFI ELAN SICAF	1 655	1 586	109	185
4	STB MANAGER	813	634	325	350
5	STB FINANCE	3 478	3 835	-1 008	-318
6	STB SICAR	1 650	923	960	345
7	IMMOB.DE.L'AVENUE	- 11 514	- 6 280	5 861	- 5 463
8	STRC	-48 992	-22 845	3 347	- 23 879
9	LA GENERALE DES VENTES	- 812	-817	- 285	-52
10	ED DKHILA	356	1 560	-525	148
11	ACTIVHOTELS	-4 986	-3 467	-1 320	- 1 522
12	BFT	- 234 756	-210 420	- 27 108	-15 596
13	NEPTUNIA	-2 272	-	-107	-
14	STE MOYENS GENERAUX	0	-	5	-
◇ SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE		<u>37 481</u>	<u>31 197</u>	<u>- 7 624</u>	<u>- 4 521</u>
15	SICAV L'INVESTISSEUR	225	165	- 90	69
16	SICAV L'AVENIR	0	-41	-50	57
17	BANQUE D'AFFAIRE DE TUNISIE	-	0	-	-26
18	STCV VERITAS	1 028	943	391	447
19	UNION TUNISIENNE DE BANQUE « UTB »	9 925	4 542	-12 097	-11 467
20	STE EL WEFAK LEASING		2 952		648
21	SONI BANK	17 339	20 983	4 246	4 959
22	EL FEJJA	1 875	1 353	223	752
23	MAISON DU BANQUIER	373	305	54	40
24	SED SOUSSE NORD	6 716	-5	-301	-
TOTAUX		-327 881	-355 929	-3 512	-25 391

2.6. Rachats des actions propres par des sociétés du groupe :

Au 31 décembre 2015 Ce poste affiche un solde de 5 478 mDT contre 2 859 mDT au 31 décembre 2014; Il renferme les rachats d'actions effectués par la société consolidante.

Annexe I

Liste des Sociétés Normalement Consolidables, mais exclues de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2015 conformément aux dispositions de la NCT n°35

N° Ordre	Raison Sociale	V.N Capital social	% détenu	N° du Motif
1	SKANES PALACE	6 195 000	99.76%	En liquidation.
2	AFRICA SOUSSE	9 800 000	96.94%	En liquidation.
3	STE ANONYME DE CONSTR. ELECTROMECHANQUES "SACEM"	5 174 000	85.94%	En liquidation.
4	CIE HOTELIERE DES CENTRES VILLES (HOTEL ANDALOUS)	3 540 000	70.28%	En veillesse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
5	STE TUN. DE DEVPT. DU CINEMA & DE L'AUDIOV."STDCA"	10 000	50%	En liquidation..
6	STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM "HOTEL NOUR EL AIN"	2 299 500	49.66%	En liquidation.
7	STE RAMLA TOZEUR	5 947 800	47.88%	La STB n'exerce aucun contrôle sur la filiale.
8	STE D'ANIMATION TOURISTIQUE BISAT SA	4 259 840	42.68%	Au 31 décembre 2015, cette filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité de transférer des fonds à la STB.
9	CIE MED. DE TOURISME "HOTEL DALIA"	3 429 000	45.29%	Sous administration judiciaire, sa direction est attribuée à un juge administrateur.
10	CIE DE DEVELOPPEMENT "LELLA HADHRIA"	770 000	39.61%	Cette filiale est en phase d'investissement ou en arrêt d'activité en raison de la réalisation d'un programme d'investissement.
11	STE TOURISME & ANIMATION "RAIS CLUB"	1 523 000	41.96%	Au 31 décembre 2015, cette filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité de transférer des fonds à la STB.
12	STE D'ACTIVITE TQUE "HOTEL ZODIAC"	4 637 000	37.44%	Au 31 décembre 2015, cette filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité de transférer des fonds à la STB.
13	STE HOTEL BYZANCE	2 675 000	35.07%	Au 31 décembre 2015, la STB compte céder la filiale dans un avenir proche.
14	EL MARASSI	1 380 000	34.78%	En liquidation..
15	Sté d'Etudes et de Prom.Tque " Hôtel Mariqueen"JERBA MARITIM	4 087 500	36.70%	La STB n'exerce aucun contrôle sur la filiale.
16	STE D'ANIMATION ET DE LOISIRS PARADISE PARK (H PHEDRA)	2 059 000	31.03%	En liquidation.

17	STE D'ETUDES ET DE DEV. HAMMAMET SUD "SEDHS"	1 000 000	30%	En liquidation..
18	COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND KORBOUS	250 000	30%	En veilleuse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
19	STE D'ET. DEVPT AUDIO-VISUEL DE TSIE "SEDAT"	1 015 000	28.33%	En liquidation.
20	CIE TQUE ARABE "CTA" (MARINA MONASTIR)	15 098 120	28%	Au 31 décembre 2015, cette filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité de transférer des fonds à la STB.
21	STE INTLE DE GEST. HOT. "H. BYBLOS"	3 520 000	25%	Cette filiale est en phase d'investissement.
22	STE COND. IMPR. & PUBLICITE "CIP"	532 525	26.24%	En liquidation.
23	STE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE SOUSSE	1 000 000	25%	En veilleuse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
24	STE D'ET. & DE DEVPT "ZOUARAA"	200 000	25%	En veilleuse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
25	STE HOTEL YOUNES	3 987 000	24.76%	Au 31 décembre 2015, cette filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité de transférer des fonds à la STB.
26	STE HOT ET DE DEV TQUE "HOTEL DREAMS BEACH"	3 182 000	24.58%	La STB n'exerce aucun contrôle sur la filiale.
27	STE HOTELIERE "BEL AIR"	5 423 510	23.97%	Sous administration judiciaire, sa direction est attribuée à un juge administrateur.
28	STE DE DEV.ECO. DE KASSERINE SODEK-SICAR	6 236 055	23.56%	La STB n'exerce aucun contrôle sur la filiale.
29	STE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE KEBILI "SOCIK"	200 000	22.50%	Filiale en arrêt d'activité en raison de la réalisation d'un programme d'investissement
30	STE DES IND. METALLURGIQUES "SIMET"	2 025 000	21.47%	En liquidation.
31	STE DE PROMOTION TOURISTIQUE LES CYCLAMENS	4 319 000	21%	La STB n'exerce aucun contrôle sur la filiale.
32	S.H.T. LES BERGES 2000 "Hôtel l'Atrium"	1 375 000	20.18%	En veilleuse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
33	COPRAT HAMMAMET GARDEN HOTEL	2 150 000	20%	En veilleuse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.

34	STE DE DEVPT DU TOUR.SAHARIEN « PALMYRE »	8 808 500	26.86%	La STB n'exerce aucun contrôle sur la filiale.
35	DUNES DE NEFZAEOUA	2 868 400	22.87%	En veilleuse. La continuité de son exploitation est compromise et aucune récupération d'actifs n'est espérée.
36	STE HOTELIERE « DAR DHIAFA »TROPICANA CLUB	2 550 000	31.26%	Cette filiale se trouve dans l'impossibilité de communiquer à la STB les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015.
37	SIDCO SICAR	16 226 080	19.60%	Cette filiale se trouve dans l'impossibilité de communiquer à la STB les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015.
38	SMT MAISON BLANCHE	3 640 000	39.01%	Cette filiale se trouve dans l'impossibilité de communiquer à la STB les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015.
39	STB SECURITE ET GARDIENNAGE SA	200 000	0,5%	Cette filiale se trouve dans l'impossibilité de communiquer à la STB les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015

**GROUPE SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIER CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés du Groupe de la Société Tunisienne de Banque -STB- arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la Société Tunisienne de Banque -STB-, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette même date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 440 004 KDT (part du Groupe), y compris un résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 3 512 KDT.

2. Responsabilité de la Direction

Les organes de Direction et d'Administration du Groupe STB, sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne permettant la préparation et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques en vue de s'assurer que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation des méthodes et des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4. Justification de l'opinion avec réserves

4-1. Nos travaux d'audit ont été limités par :

- L'absence des états financiers audités au 31 décembre 2015 des quatre filiales : La STB SICAR, La société ED DKHILA, La Générale des Ventes et La Banque Franco-Tunisiennes, et de deux sociétés dans lesquelles le STB exerce une influence notable : la *Tunisian Foreign Bank* et la Société d'Etude et Développement Sousse Nord.

Ainsi, les travaux d'élimination et de mise en équivalence ont été effectués sur la base des liasses de consolidation préparées par ces sociétés du Groupe.

Il y a lieu de signaler à ce niveau que les états financiers audités pour l'exercice 2014 de la Banque Franco-Tunisienne -BFT-, détenue par la société mère à concurrence de 78,18%, affichent des capitaux propres négatifs de 293 984 KDT. Ces états financiers ont fait l'objet d'un avis défavorable de la part des commissaires aux comptes, au 31 décembre 2014, en raison de l'incertitude significative qui pèse sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation de la BFT.

- Comme il est indiqué dans la note aux états financiers n°1.2, le périmètre de consolidation a été limité à 22 entreprises. Trente-neuf entreprises ont été exclues du périmètre de consolidation pour les motifs suivants :

- i. Quatre entreprises n'ont pas fait l'objet de consolidation pour non communication des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015.
- ii. Trente-cinq entreprises qui devraient être incluses dans le périmètre de consolidation ont été exclues pour diverses raisons qui n'ont pas pu être vérifiées lors de nos travaux d'audit.

Par conséquent, les conclusions d'audit des états financiers des sociétés ci-dessus énoncées ainsi que la prise en compte au niveau du périmètre de consolidation des trente-neuf sociétés exclues au 31 décembre 2015, pourraient modifier d'une manière significative les états financiers du Groupe.

- L'absence d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et audités par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations de la société mère qui présentent des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 000 KDT et de 5 000 KDT, tel que prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
- L'absence d'un inventaire physique des "garanties reçues" par la société mère en couverture des risques encourus sur sa clientèle ainsi que l'indisponibilité de documentation justifiant la valeur retenue de certaines garanties réelles, notamment des rapports d'expertise conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi, les conclusions des travaux d'un inventaire physique des "garanties reçues" et la prise en compte des données financières pour l'évaluation du risque encouru sur certaines relations pourraient avoir un impact significatif (positif ou négatif) sur le résultat et sur les capitaux propres du Groupe.

- 4-2. Le traitement des créances vendues par la société mère à sa filiale la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances " STRC ", s'est limité à l'élimination du solde du compte courant associé au 31 décembre 2015, et l'intégration du solde de ces créances telles qu'elles apparaissent au niveau des comptes de la "STRC".

Aucun traitement d'homogénéisation n'a été opéré pour ramener ces créances à leur valeur nominale par la reconstitution de l'encours brut consolidé ainsi que les provisions et les agios réservés correspondants, et après élimination des résultats de cession interne.

- 4-3. Les soldes comptables des engagements figurant au niveau des rubriques AC3 " Créances sur la clientèle ", AC7 " Autres actifs " et HB " Engagements hors bilan " sont inférieurs au solde des engagements détaillés au niveau de la base de gestion des crédits de la STB, pour un montant net de 14 709 KDT. Cet écart négatif concentré principalement au niveau des engagements par signature, devrait être justifié par les structures de la Banque.
- 4-4. L'état des engagements hors bilan de la STB, arrêté au 31 décembre 2015, fait apparaître des engagements donnés et reçus pour des valeurs respectives de 1 221 409 KDT, et de 1 259 963 KDT. Il est établi d'une manière extra-comptable sur la base des inventaires physiques préparés par les structures internes de la Banque.

Nous ne pouvons pas par conséquent, nous assurer de l'exhaustivité des engagements donnés et/ou reçus par la société mère.

- 4-5. La société mère n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation de ses opérations effectuées en monnaies étrangères et ce contrairement aux dispositions de la NCT 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires. Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur les actifs, les passifs et les capitaux propres du Groupe.
- 4-6. Les rubriques du bilan : « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers », comportent des suspens se rapportant principalement aux comptes BCT dinars, BCT Devises et correspondants devises.

Aussi, les comptes « Correspondants locaux » et le compte « BCT compte BDET/BNDT » présentent des soldes anciens, figés, provisionnés et non rapprochés.

Par ailleurs, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent, d'une part, des soldes figés qui totalisent respectivement 8 670 KDT, et 12 327 KDT et d'autre part, des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises) et aux comptes liés à la télé-compensation.

Les travaux de justification et d'apurement des soldes figés et des suspens entamés par la société mère au cours de l'année 2014, ne sont pas encore achevés à la date de ce rapport. Il en découle que l'impact, des résultats de ces travaux sur les actifs, les passifs, les capitaux propres et le résultat de l'exercice du groupe, ne peut être actuellement cerné avec précision.

- 4-7. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application de l'article 25 de la loi de finances pour l'année 1999, présentent, au 31 décembre 2015, une valeur comptable de 39 334 KDT, alors que leur juste valeur est estimée à 29 421 KDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par le paragraphe 07 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus.

Ainsi, la moins-value non constatée par la société mère est de l'ordre de 9 913 KDT.

- 4-8. Les capitaux propres du Groupe-STB comportent des « Réserves pour fonds social » de la société mère, qui s'élèvent au 31 décembre 2015, à 8 197 KDT, alors que les encours des prêts sur fonds social s'élèvent à la même date à : 20 150 KDT, soit une différence de 11 953 KDT. Des travaux de justification et d'apurement de cette différence ont été entamés par les structures

de la société mère au cours du mois de juin 2016, dont les résultats ne nous ont pas été communiqués jusqu'à la date de ce rapport.

- 4-9.** Contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises, les résultats de l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles n'ont pas été rapprochés avec les données comptables correspondantes au 31 décembre 2015.

Nous ne pouvons pas par conséquent nous assurer de l'existence et de l'exhaustivité des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan de la société mère et dont le solde comptable net s'élève au 31 décembre 2015, à 88 049 KDT.

- 4-10.** Contrairement aux dispositions du paragraphe 30 de la norme comptable tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements de crédit, les notes qui nous ont été communiquées et relatives au bilan consolidé ne comportent pas les informations nécessaires sur toutes les rubriques significatives de ce bilan.

De même, le Groupe STB n'a pas procédé à l'établissement des notes sur les engagements hors bilan, sur l'état de résultat et sur l'état des flux de trésorerie consolidé.

5. Opinion avec réserves sur les états financiers consolidés

A notre avis et sous réserves de ce qui a été mentionné aux paragraphes 4.1 à 4.10, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe-STB ainsi que le résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

6. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus mentionnée, nous vous rappelons que les capitaux propres du Groupe-STB comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 000 KDT, constituée en vertu de la loi approuvée par l'Assemblée Nationale Constituante courant septembre 2012, et objet d'une convention conclue entre l'Etat Tunisien et la société mère en date du 09 octobre 2012. Ce montant est remboursable après cinq années de la date de signature de la convention susvisée et après rétablissement de l'équilibre financier de la STB au sens de l'article 4 de la même convention.

7. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de notre vérification, et à l'exception des éléments ci-dessus énoncés nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe de la « Société Tunisienne de Banque » arrêtés au 31 décembre 2015.

Tunis, le 14 juillet 2016

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GEM

Alli BEN MOHAMED

G.P. M
Généraliste Expertise
GEM de Management
11, Rue Abderrahman Azam
Montplaisir - Tunis

P / le Groupement ABC – FINACO

Yahia ROUATBI



ABC – FINACO